

Syndicat **F**ORCE **O**UVRIERE

EHPAD de Saint-Germain-du-Bois

Enquête

relative aux conditions de travail



Sommaire

Retour de l'enquête relative aux conditions de travail à l'EHPAD de Saint-Germain-du-Bois

Rédacteur : Force Ouvrière

- **Constat d'une situation générale dans le Département de Saône-et-Loire**
 - Une organisation du travail souvent en tension
 - Alourdissement des charges de travail
 - Pénibilité mentale et physique accrue

- **Retour du questionnaire à l'EHPAD de St-Germain-du-Bois**
 - 1 Comment considérez-vous vos conditions de travail
 - 2 Dans quel état d'esprit venez-vous travailler
 - 3 Vos principaux motifs d'insatisfaction
 - 4 Vos réponses aux principaux motifs de satisfaction
 - 5 Vos réponses relatives à la pénibilité du travail en fonction des horaires des postes
 - 6 Votre poste correspond-il à vos attentes
 - 7 Souhaitez-vous changer de service
 - 8 Vos conditions de travail ont-elles eu des répercussions sur votre état de santé
 - 9 Vos conditions de travail ont-elles eu des conséquences sur votre vie privée
 - 10 Quelles solutions pourraient améliorer vos conditions de travail, selon vous



Résultats de l'enquête relative aux conditions de travail à l'EHPAD de Saint-Germain-du-Bois

Le syndicat Force Ouvrière souhaite tout d'abord vous faire part d'un constat relatif à la situation du secteur médico-social dans le Département de Saône-et-Loire. Vous pourrez aisément remarquer cette étrange similitude avec les résultats de notre enquête menée à l'EHPAD de Saint-Germain-du-Bois.

Une organisation du travail souvent en tension :

Pour Force Ouvrière, d'une manière générale les EHPAD en Saône-et-Loire manquent de personnels. Les moyens financiers des établissements, soumis aux dotations publiques, conditionnent les effectifs de personnels, et par conséquent, le taux d'encadrement par lit (ratio agent par lit) et la charge de travail par individu. Bien qu'année après année les budgets se réduisent comme « peau de chagrin », **les Directions osent néanmoins demander toujours plus « en surfant » complètement sur la dimension humaine avec laquelle devrait être traitée la question des conditions de travail.** Toujours plus de polyvalence, toujours plus de tâches, avec des évaluations permanentes, des projets de service, toujours plus d'objectifs, alors même que les professionnels sont recrutés sur une fiche de poste pour exercer simplement leur métier. Un métier qu'ils aiment, mais pour lequel ils rencontrent de plus en plus de difficultés pour l'exercer avec les bonnes règles professionnelles.

Alourdissement des charges de travail :

Avec une entrée plus tardive des résidents et un niveau de dépendance plus élevé, les soignants soulignent un alourdissement de leur charge de travail et une aggravation de leurs conditions de travail.

De par une charge de travail importante, les tâches sont recentrées sur le soin, au détriment de l'accompagnement humain et de la qualité relationnelle au sein des institutions.

Pénibilité mentale et physique accrue :

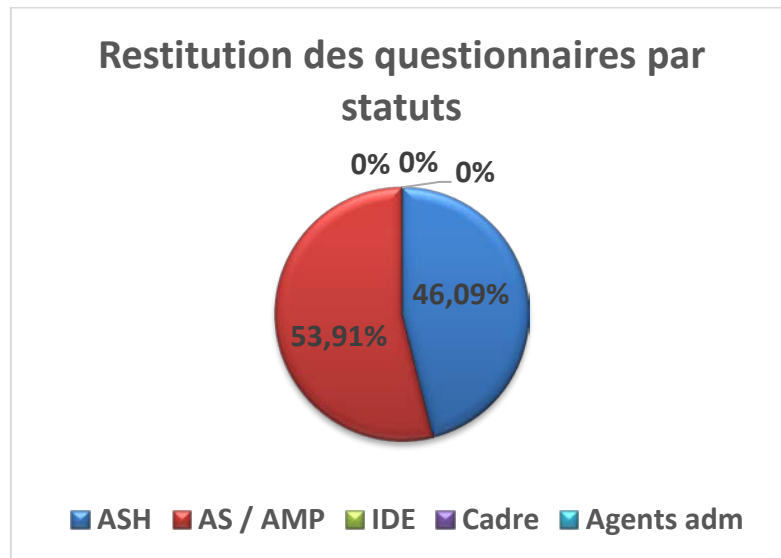
Une situation qui évolue et qui accentue la pénibilité mentale du métier de soignant, notamment avec la confrontation permanente à la maladie et la fin de vie.

La proportion croissante de résidents atteints de troubles psychiatriques, d'un handicap ou d'une addiction n'est pas toujours prise en considération dans la formation du personnel ou l'organisation des établissements. La fuite du résident dément est un stress permanent pour les professionnels soignants.

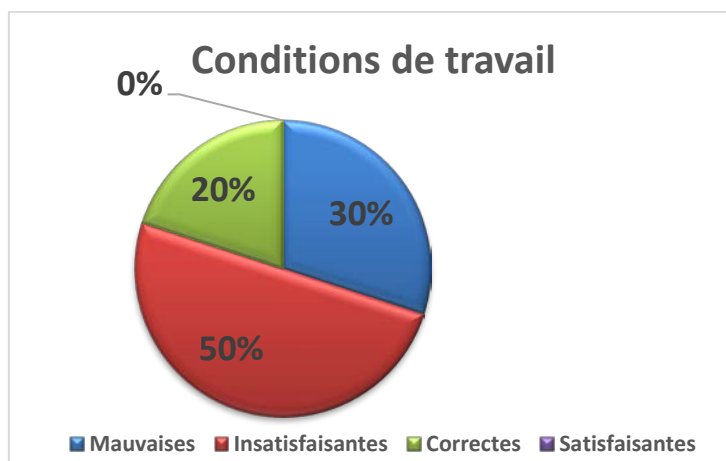
La pénibilité physique du métier de soignant s'est considérablement accrue.

En raison du degré de dépendance plus important des personnes accueillies, le travail des soignants demande des gestes techniques de plus en plus importants et répétés, comme aider une personne à se lever ou porter une personne de son lit à son fauteuil, des soins qui demandent des efforts physiques plus nombreux et du matériel adapté en quantité suffisante.

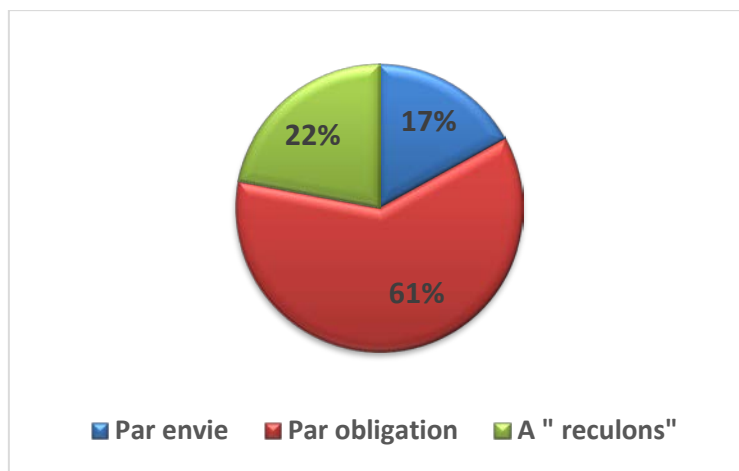
Venons-en maintenant aux résultats du questionnaire à l'EHPAD
de St Germain-du-Bois



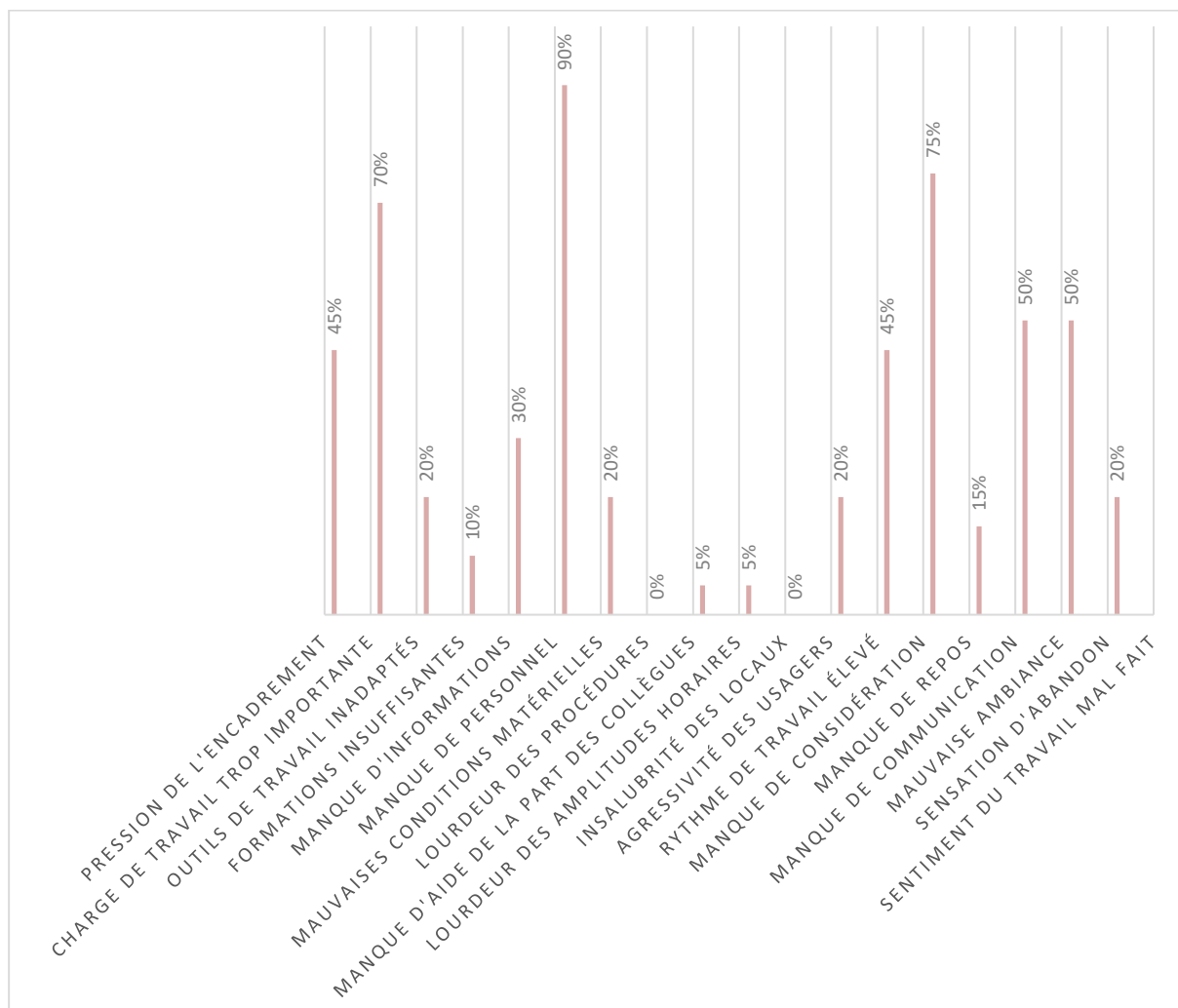
1/ Comment considérez-vous vos conditions de travail ?



2/ Dans quel état d'esprit venez-vous travailler ?



3/ Vos principaux motifs d'insatisfaction :



4/ Vos réponses aux principaux motifs de satisfaction :

- Solidarité entre collègues
- Bonne prise en charge du résident jusqu'à maintenant
- Locaux neufs et propres, mais plus grands
- Les résidents nous valorisent

Et 25% d'entre vous n'ont pas manifesté de motifs de satisfaction

5/ Vos réponses relatives à la pénibilité du travail en fonction des horaires des postes :

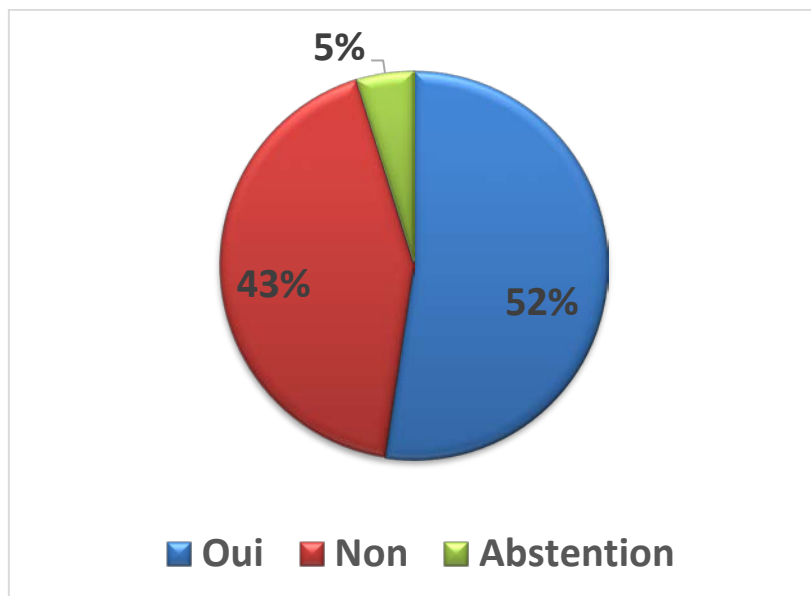
- Les toilettes et les couchers des résidents (matin et soir)
- Les horaires en coupure (qui en outre engendrent un surcoût relatif aux frais kilométriques issus des trajets plus nombreux)

Pourquoi ?

- Manque de personnel
- Personnel en arrêt pas toujours remplacé
- Résidents de plus en plus dépendants
- Plus de tâches à effectuer sans moyens supplémentaires



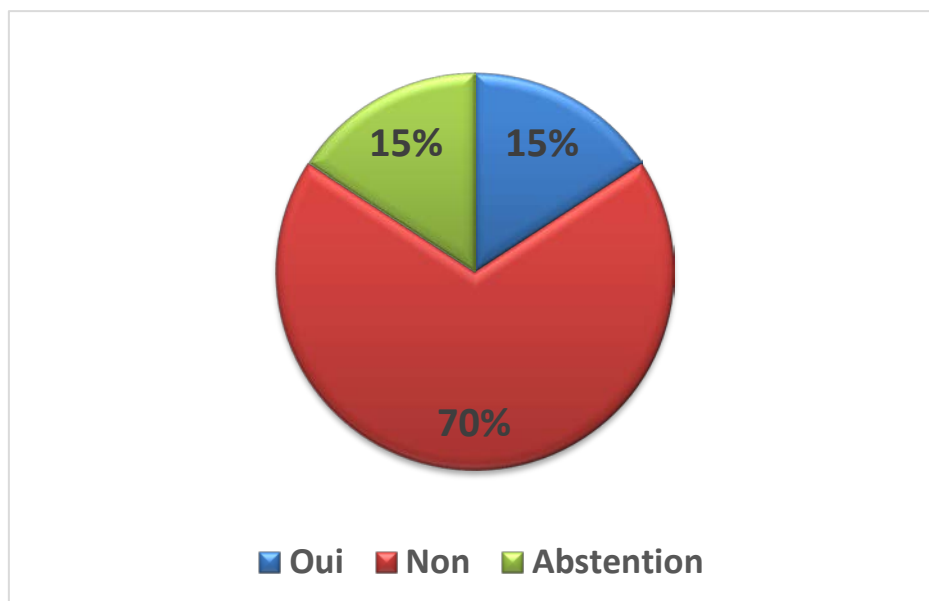
6/ Votre poste correspond-il à vos attentes ?



Pourquoi ?

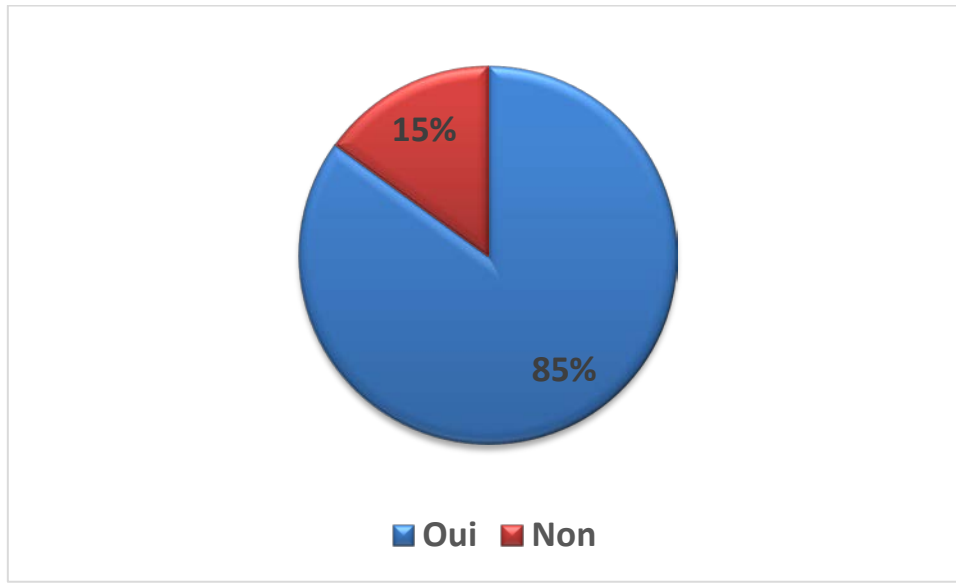
- Sentiment de ne pas travailler humainement, travail trop rapide
- Rythme de travail totalement inadapté par rapport aux besoins du résident
- Tâches demandées pas toujours en relation avec le statut
- Manque de temps pour réaliser une meilleure prise en charge du résident
- Manque de considération de la part de la Direction et des familles
- Attente de l'ouverture d'une unité Alzheimer pour que le diplôme d'ASG soit reconnu et rémunéré, et que les résidents bénéficient d'une prise en charge adaptée à leurs besoins

7/ Souhaitez-vous changer de service ?



Votre santé

8/ Vos conditions de travail ont-elles eu des répercussions sur votre état de santé ?

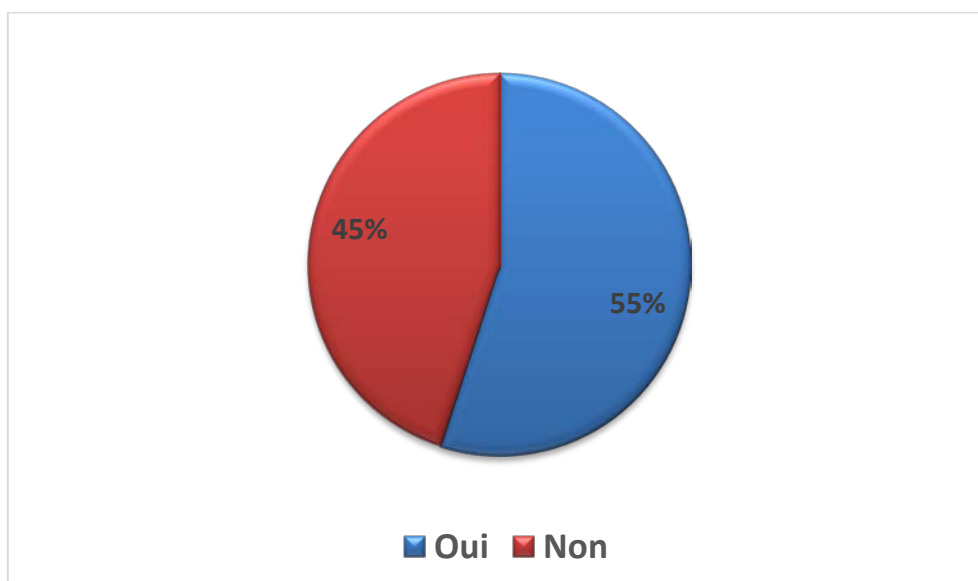


Le cas échéant, de quels types :

- Fatigue générale
- Stress émotionnel
- Burn-out
- Troubles musculo-squelettiques
- Crises d'angoisse, inquiétude, appréhension
- Troubles du sommeil
- Troubles de la mémoire
- État dépressif, pleurs
- Maux de tête, migraine



9/ Vos conditions de travail ont-elles eu des conséquences sur votre vie privée ?



Le cas échéant, de quels types ?

- Irritabilité
- Tensions conjugales et familiales
- Nervosité
- Difficultés à se projeter dans l'avenir
- Troubles du sommeil
- Traitements médicamenteux pour dépression, crises d'angoisse...

10/ Quelles solutions pourraient améliorer vos conditions de travail, selon vous ?

- Plus de communication verbale entre agents, et de la part de l'IDEC ainsi que de la direction avec les agents
- Plus de considération de la part de la direction envers les personnels
- Diminution de la charge de travail
- Augmentation des effectifs afin d'assurer une meilleure prise en charge des résidents
- Remplacement des arrêts de travail
- Meilleur respect des droits des agents
- Création de postes
- Diminution du temps de travail sans perte de salaire
- Mise à disposition de matériel adapté pour travailler
- Amélioration du déroulement du planning afin de pallier une fatigue générale

Force Ouvrière remercie chacune, chacun d'entre vous pour votre participation à cette enquête.

Tous ensemble, nous devons dire NON à la détérioration de nos conditions de travail et au saccage de nos vies !!!

Rejoignez Force Ouvrière

